

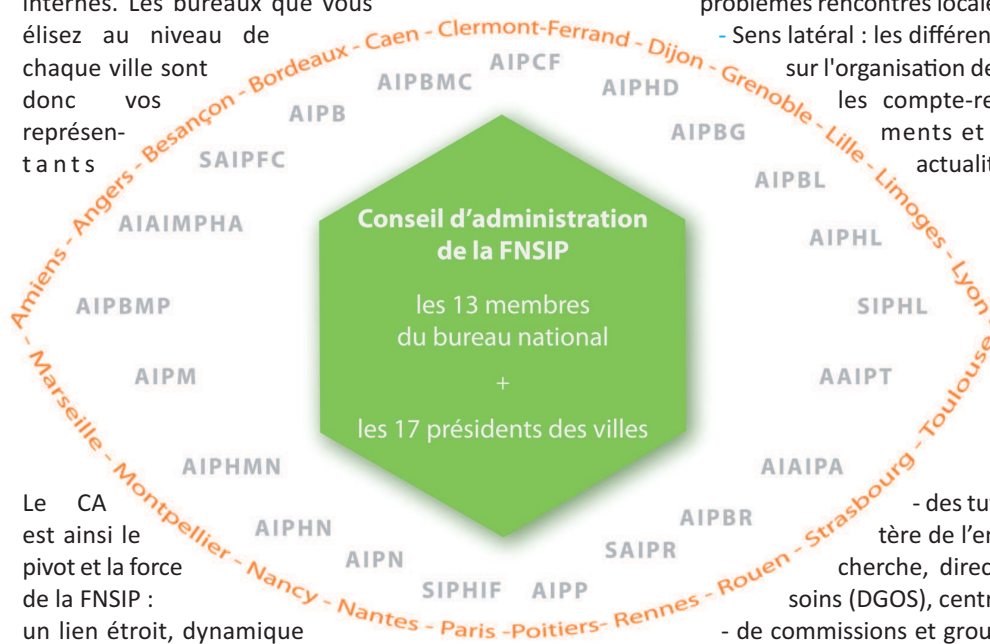


FEDERATION

Le fonctionnement de la FNSIP

1200 internes adhèrent à la fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie. Pour décrire le fonctionnement de la FNSIP, il faut commencer par ce chiffre, par vous. 1200 internes comme 1200 futurs professionnels de santé qui cherchent par leur formation à acquérir les compétences pour exercer leur métier de demain. La FNSIP a donc ce souci permanent de défendre et de promouvoir l'internat. La FNSIP est peut être vue comme une structure distante que l'on ne rencontre qu'aux congrès. Pourtant, elle se veut être présente au quotidien, sans peut être que vous ne vous en rendiez compte. Alors quels sont les moyens d'action de la FNSIP ?

Votre adhésion à la FNSIP se fait dans la majorité des cas via votre association ou syndicat local. 17 villes sont affiliées à la FNSIP qui regroupe et permet de lier les dynamiques locales. La force de la FNSIP repose sur le maillage de la France, un réseau au plus proche de l'actualité, en lien étroit avec les internes. Les bureaux que vous élisez au niveau de chaque ville sont donc vos représentants



La force de la FNSIP :
le maillage du territoire et le rôle important du conseil d'administration

Le CA est ainsi le pivot et la force de la FNSIP : un lien étroit, dynamique et créatif entre le bureau national et les représentants locaux... pour que les actions locales aient une synergie nationale et pour que les prises de positions nationales soient partagées par tous. Nous félicitons et remercions les membres des structures locales pour le travail accompli ! Ainsi, la FNSIP cherche à refléter au mieux les internes de France où qu'ils soient. Le travail de représentation à l'échelon national se fait au niveau :

directs. Les présidents de chaque ville constituent avec le bureau national ce que l'on appelle le conseil d'administration (CA) de la FNSIP. Celui-ci se réunit chaque vendredi après-midi lors des congrès ainsi qu'une 4ème fois en dehors d'un congrès. Ces séances sont l'occasion de débattre des thèmes d'actualités, de déterminer des orientations à prendre, de voter des décisions, de suivre le travail du bureau national. Mais ne pensez pas que le travail du CA se limite à ces 4 occasions. Une liste de diffusion regroupant les membres du CA permet un échange constant entre le bureau national et les structures locales. Les discussions y sont nombreuses, c'est un lieu d'échange tri-directionnel :

- Sens descendant : le bureau national demande la position des présidents sur diverses questions, recueille des informations pour dresser un état des lieux général en vue de préparer des réunions nationales avec les tutelles, rend compte de réunions à l'échelon national. Avant d'adapter une position, la FNSIP consulte toujours son CA.
- Sens montant : les présidents interrogent le bureau sur des problèmes rencontrés localement, sur les actions de la FNSIP
- Sens latéral : les différentes associations se questionnent sur l'organisation des gardes d'internes, s'échangent les compte-rendus de commissions d'agrèments et de répartition et diffusent des actualités locales

- des tutelles : ministère de la santé, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale de l'organisation des soins (DGOS), centre national de gestion (CNG), etc.
- de commissions et groupes de travail : commission nationale de la biologie médicale, réunion nationale des coordonnateurs inter-régionaux de pharmacie et d'IPR, commission pédagogique nationale des études de santé (CPNES), groupes de travail informels, congrès professionnels, collaboration avec les syndicats professionnels, etc.

Parallèlement à ce lien indirect, le bureau national est également au plus proche de vous. Chacun des 13 membres de la FNSIP possède une adresse mail (...@fnsip.fr) ce qui vous permet de nous joindre simplement. Bien sûr, le site interactif



FEDERATION

www.fnsip.fr vous permet de suivre en temps réel les nouvelles. Enfin, les trois listes de diffusion nationale (biologie, pharmacie et IPR) sont un moyen de communication supplémentaire pour recevoir des informations de la FNSIP mais aussi pour que les internes puissent eux-mêmes prendre l'initiative du débat. Pour vous inscrire à ces listes de diffusion, n'hésitez pas à envoyer un mail à vp-communication@fnsip.fr

Vous l'aurez compris, le bureau de la FNSIP se veut accessible, efficace et proche du quotidien de l'interne, le plus fidèle possible dans son travail de représentation. Nous sommes élus par vous et pour vous ; n'hésitez pas à venir vers nous !

G.S.

La FNSIP édite un guide de l'interne

Chers internes, chaque année vos interrogations et vos sollicitations se font de plus en plus nombreuses.

Du 1er au 8ème semestre, il reste toujours des questions en suspens et des points à éclaircir.

Les membres du bureau de la FNSIP, dont l'objectif constant est de vous aider au mieux et de vous accompagner tout au long de votre internat, ont cette année entrepris la rédaction d'un guide de l'interne.



Un guide de l'interne? Mais il en existe déjà un me direz vous! En effet, et pas qu'un seul. On en trouve un peu partout, pratiquement dans chaque inter-région!

Celui que la FNSIP vous propose aujourd'hui dispose d'un caractère national. Il sera ainsi diffusé dans toutes les villes de France et détaillera les modalités pratiques qui peuvent intéresser tous les internes en pharmacie : du nouvel interne se demandant comment valider son internat au plus ancien devant s'occuper de sa thèse et réfléchissant à son post-internat (l'installation du jeune biologiste, la carrière hospitalière d'un pharmacien...), tout en passant par quand et comment prendre une disponibilité ? Sur combien de temps ? Quelles sont les modalités d'obtention de l'année recherche ? Quelles autres sources de financement existent ? Comment faire agréer un stage ? Comment faire un inter-CHU ? ...

Vous y trouverez également les coordonnées de tous les interlocuteurs indispensables dans chaque ville, ainsi que les points forts et l'intérêt de choisir telle ou telle inter-région.

Vous l'aurez bien compris, nous avons vraiment essayé de regrouper dans ce guide les réponses aux questions qui nous sont fréquemment posées par les internes de la France entière.

Mais ce n'est pas tout !!

A cette partie rédigée par la FNSIP s'ajoutent des renseignements pratiques de notre partenaire GPM (Groupe Pasteur Mutualité) sur les complémentaires santé, les assurances auto-habitation, les responsabilités civile et pénale de l'interne et bien d'autres informations très utiles auxquelles on ne pense pas toujours.

La FNSIP et GPM sont ainsi très heureux de la naissance de ce guide dans lequel vous trouverez tous les renseignements qui vous seront indispensables tout au long de votre l'internat !

A.M.